

FICHE DE POSTE

RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2020

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION 2020-378891

Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférence des ENSA	Catégorie statutaire : A
Champ disciplinaire : Histoire et Cultures architecturales	Corps : Maîtres de Conférences (MCF)
Discipline : Histoires et théories de l'architecture et des formes urbaines (HTAFU)	Code corps : MAEA
Recrutement effectué au titre de :	<i>Date de la prise de fonction / 01/09/2020</i>
- Mutation ou détachement / concours catégorie 1	

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Marseille

Adresse : 184 avenue de Luminy – Case 924 –
13288 MARSEILLE Cedex 9

Missions et activités principales

L'ENSA de Marseille recrute à compter de la rentrée universitaire 2020 un(e) enseignant(e)-chercheur(e) ayant une compétence dans le domaine Histoire et Cultures architecturales.

Ses missions principales sont notamment les suivantes :

L'enseignant(e)-chercheur(e) viendra renforcer l'enseignement de l'histoire développé à l'ENSA-M.

- **Pédagogique**

En cohérence avec le programme pédagogique de l'établissement (2018-2022) et en liaison avec les 2 enseignants titulaires du champ, l'enseignant(e) recruté(e) prendra en charge les enseignements suivants :

En cycle Licence, l'enseignant(e) :

> Sera responsable d'un nouvel enseignement optionnel positionné en 3^e année, semestre 6 visant à renforcer la formation initiale dans la connaissance fine du bâti existant (analyse historique, architecturale, technique) pour former aux enjeux de réutilisation du bâti dans une approche pluridisciplinaire associant projet, construction et histoire (dans le sens de la 8^e Mesure de la Stratégie pluriannuelle en faveur de la transformation de l'existant du

Ministère de la Culture).

> Pourra participer aux TD pluridisciplinaires associés aux studios de projet architectural et urbain en S1, S2 et S4, interventions définies en collaboration avec les enseignants de projet permettant de croiser les disciplines (histoire, construction, représentation, socio-anthropologie) au sein des exercices de projet architectural et urbain.

> Participera aux TD d'Analyse architecturale et urbaine en S5 en collaboration avec l'enseignante responsable permettant une approche du contexte urbain par le biais de l'histoire de la ville.

Pour plus d'information : <http://www.marseille.archi.fr/enseignements/licence/>

En cycle Master, l'enseignant(e) :

> Sera investi prioritairement dans le Domaine d'études *Préexistences, transformation des formes*.

- l'enseignant(e) assurera au moins deux cours magistraux optionnels (au printemps et à l'automne) en lien avec les thématiques de ce domaine d'études.
- l'enseignant(e) participera à un séminaire orienté vers la recherche et notamment vers l'historiographie architecturale de la période contemporaine (19e-20e-21e siècles) qui articule les différentes échelles de projet de l'architecture au territoire. Ce séminaire qui se déroule à l'automne et au printemps, intitulé Histoire critique du projet a pour objectif d'initier et former les étudiants à la recherche et à l'expertise historique dans le champ de l'architecture, par l'étude approfondie d'un projet

> Sera intégré au sein d'autres Domaines d'études, dans le cadre desquels l'enseignant(e) devra être en mesure de proposer des interventions : dans les studios d'enseignement de projet, dans les TD exploratoires associés à ces studios. Ses interventions devront porter généralement sur l'histoire et l'analyse des lieux et édifices préexistants au projet. L'enseignant(e) sera aussi amené(e) à collaborer dans les séminaires demandeurs d'interventions spécifiques au sein de ces autres Domaines d'études.

- **Scientifique**

Une implication forte est attendue dans les activités scientifiques de l'école :

* Au niveau des unités de recherches de l'école :

Le(la) candidat(e) devra être doté(e) d'une expérience de recherche en matière d'histoire de l'architecture, du patrimoine, ainsi que, éventuellement, de la ville et/ou des territoires. Une implication dans le laboratoire INAMA est attendue au niveau d'un ou de plusieurs axes de recherche.

L'enseignant(e), titulaire d'un doctorat, participera aux activités de sensibilisation et de valorisation de la recherche de l'école : contributions par ses enseignements, participation à des conférences ou à des colloques scientifiques. Il (elle) devra ainsi s'impliquer dans l'intensification des relations entre enseignement et recherche.

* Au niveau du 3^e cycle de l'ENSAM :

Le(la) candidat(e) devra assurer le co-encadrement de doctorants inscrits dans les laboratoires de l'ENSA-M (dans le cadre l'AMU-ED355). L'engagement en cours ou à terme dans une HDR afin de pouvoir assumer une fonction entière de direction de thèses sera très apprécié.

Le(la) candidat(e) devra contribuer activement au développement des réseaux universitaires et des coopérations scientifiques notamment dans le cadre de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) et de l'université (Aix-Marseille-Université – MMSH).

- **Autres tâches**

La personne recrutée est tenue d'assurer des tâches complémentaires qui concernent notamment :

- participation aux jurys et notamment les jurys de PFE
- encadrement de rapports d'études et de mémoires (licence, séminaire de master, HMONP)
- encadrement spécifique de « Parcours recherche » et de stages de recherche
- participation active aux instances de gouvernance de l'école, notamment implication dans la commission recherche.

Charges horaires d'enseignement et de recherche

En application de l'article 7 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 relatif au statut des maitres de conférences et des professeurs des écoles d'architecture, « *le temps de travail de référence des professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :*

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ».

Expériences et compétences souhaitées

Il est attendu que l'enseignant(e)-chercheur(e) puisse élargir la recherche architecturale liée au projet dans l'existant, ancien et récent. Il / elle doit être en mesure de réinterroger, d'un point de vue théorique, le bâti ancien, moderne et contemporain dans sa capacité à durer et muter. A cette fin sont attendus des savoirs constitués en histoire de l'architecture et en histoire de la ville, des capacités à problématiser l'intervention contemporaine dans le bâti préexistant qui puissent relier pratique, recherche et enseignement sur ces questions du construire dans le construit, cruciales aujourd'hui au XXI^e siècle. Pour ce faire, le/la candidat(e) saura aussi créer des passerelles entre l'enseignement de l'histoire et les autres disciplines, notamment la conception architecturale et urbaine, la construction et l'histoire sociale. Sa compétence à valoriser l'intervention sur l'existant auprès de la communauté étudiante et enseignante par le biais de la recherche et de l'enseignement sera donc très appréciée.

Il est donc attendu que la(le) candidat(e) soit en capacité de collaborer avec les autres champs disciplinaires.

Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Une implication dans le laboratoire INAMA est attendue au niveau d'un ou de plusieurs axes de recherche, tout comme une participation au département de la recherche doctorale en architecture (DREAM) de l'ENSAM.

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du recrutement enrichi des spécificités du profil

- avoir acquis une solide expérience dans l'enseignement supérieur se rapportant à l'histoire de l'architecture et de la ville sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés
- être en capacité de s'intégrer à une équipe (pédagogique et de recherche) constituée
- être doté d'une capacité à animer des synergies pluridisciplinaires.

Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :

Article 34

(...) [La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1° de l'article 31.](#)

[Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.](#)

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur une liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 31.

Article 31

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1° Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelle effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;

3° Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 susvisé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Présentation générale de l'école, et de ses perspectives de développement :

L'ENSA-Marseille accueille 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1^{er} et 2^{ème} cycles) et 13% d'étudiants étrangers (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en quatre domaines d'études pour le 2^e cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité.

Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'antenne de Marseille de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires qui ouvrira ses portes à l'horizon 2023.

Cet institut rassemblera en un même lieu trois écoles et deviendra un institut tripartite sans équivalent en France et confortera par là-même, dans le centre-ville de Marseille, le campus universitaire Saint-Charles.

Formés aux métiers complémentaires d'architecte, de paysagiste et d'urbaniste, 1 300 étudiants s'y côtoieront, plus exactement aux niveaux du master (625 étudiants), des post-diplômes (environ 125 personnes) et du doctorat (une quarantaine). La communauté des enseignants et chercheurs, d'environ 110 titulaires, pourra y proposer des enseignements complémentaires, parfois partagés. Dans la poursuite d'ateliers communs déjà assurés depuis quelques années, basés principalement sur des analyses et approches de terrain, le croisement des formations, voire la création de formations co-habilitées, y sera recherchée pour conférer aux différents diplômés des aptitudes collaboratives efficaces.

Cinq unités ou laboratoires de recherche implantés dans l'IMVT (INAMA, MAP-Gamsau, Project[s] ; LAREP ; LIEU) renforceront leur coopération sur des projets de recherche à des échelles diverses et selon des approches très différentes : recherche fondamentale, recherche appliquée et recherche par le projet ou sur le projet. En cela, l'IMVT concourt aux objectifs de la STRANES visant à rapprocher des chercheurs actuellement dispersés pour favoriser l'émergence de pôles d'excellence et les démarches transdisciplinaires.

Pour la diffusion de la culture scientifique et professionnelle en architecture, paysage et urbanisme, l'IMVT se doit d'être un lieu majeur, un pôle essentiel. Pour les débats, les échanges, des formations, des séminaires et l'accueil de manifestations, l'institut sera ouvert au grand public comme aux réseaux d'acteurs institutionnels ou professionnels, y compris pendant les périodes estivales.

L'identité pédagogique de l'École se décline grâce à son programme pédagogique dont les principes généraux sont les suivants :

- **Licence (DEEA)** : Chaque semestre est composé de 3 Unités d'Enseignements Projet/Outils & Explorations/Fondamentaux. L'UE Projet est elle-même composée d'un cours de théorie, d'un studio et d'un TD pluridisciplinaire associé. Chaque semestre aborde une thématique spécifique de projet, ainsi les groupes fonctionnent de manière horizontale.

Pour plus d'information : <http://www.marseille.archi.fr/enseignements/licence/>

- **Master (DEA)** : Il est composé de 4 domaines d'études (DE) : DE1 Préexistences (avec 3 axes : 1- Préserver-Transmettre-Transformer ; 2- Matières Construites ; 3- Constitution Diffusion & Mutation des Arts de l'Architecture) ; DE2 Architecture-Partage-Processus ; DE3 Architecture et Territoires Méditerranéens ; DE4 Soutenabilité & Hospitalité : Bien vivre.

Les studios de projet, avec leurs TD exploratoires associés, comme les séminaires comportent des étudiants tous niveaux confondus (M1 & M2).

- **Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en son Nom Propre (HMONP)** : Elle permet au titulaire d'un DEA (diplôme d'Etat d'architecte) d'acquérir, approfondir ou actualiser ses connaissances (responsabilités personnelles du maître d'œuvre, économie du projet, réglementations et normes constructives).

- **Doctorat en Architecture** : Formation à la recherche par la recherche, en lien avec l'École Doctorale 355 « Espaces, Cultures, Sociétés » d'Aix-Marseille Université.

- **Formation Professionnelle Continue (FPC-Profil)** : L'école est l'une des 6 ENSA(P) à proposer une formation aux personnes engagées dans la vie active, ayant une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture et souhaitant obtenir le Diplôme d'Etat d'Architecte.

- **Double-Cursus** : L'école propose une formation architecte-ingénieur en partenariat avec Polytech'Marseille d'Aix-Marseille Université.

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

L'école de Marseille accueille **trois unités de recherche habilitées** :

PROJECT(s) aborde la question du projet dans les disciplines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, du design, des arts et de l'ingénierie. Elle a vocation à étudier les savoirs en actes dans le projet : les savoirs convoqués et utilisés dans la conception ; les savoirs transformés et produits par la conception. Elle cherche à déterminer sous quelles formes ceux-ci sont effectivement sollicités, et ceux-là, effectivement produits. Cette approche du projet, qu'elle soit disciplinaire ou transdisciplinaire, puise dans les cinq axes du laboratoire qui organisent, en leur sein, des thèmes et actions de recherche : "Pédagogie réflexive du et pour le projet" ; "Les territoires et objets multiscales en projet" ; "Projeter face aux risques" ; "Ambiances, Energie, Environnement durable dans le projet" ; "Modèles numériques et méthodes pour le projet".

INAMA : Les travaux du laboratoire sont centrés sur l'époque contemporaine (XIX siècle à nos jours) et l'aire régionale Méditerranéenne, ils abordent les questions des productions doctrinales et de projets à différentes échelles. Déclinant une thématique générale centrée sur les rapports entre dynamiques globales et locales, les recherches traitent particulièrement : de la construction contemporaine du territoire urbain et métropolitain (histoire et atlas des territoires), des transferts et adaptations de normes et de modèles, de la construction des postures méditerranéistes en architecture, des jeux d'acteurs entre experts et politiques, des doctrines et des pratiques d'identification et d'intervention sur les patrimoines.

MAP-GAMSAU : Le laboratoire MAP-Gamsau est l'équipe fondatrice de l'UMR 3495 CNRS/MCC MAP. Le MAP, Unité Mixte de Recherche du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et du Ministère de la Culture et de la Communication, fédère des équipes au CNRS et au sein des écoles d'architecture de Lyon, Nancy, Marseille et Paris La Villette. Depuis janvier 2014, le Map-Gamsau est hébergé par le CNRS sur le campus Joseph Aiguier à Marseille. L'équipe s'est recentrée autour d'un objectif scientifique principal : développer des méthodes, des outils et des modèles pour observer, comprendre et documenter les évolutions du bâti patrimonial. Interrogeant des technologies et formalismes existants, ou en introduisant des outils informatiques et des méthodologies d'étude expérimentales, l'approche du laboratoire se caractérise par les quatre éléments suivants : une méthode de travail, intégrant les logiques de modélisation architecturale aux pratiques de la visualisation d'informations ; une mise en œuvre de modèles théoriques et de représentations graphiques répondant aux exigences particulières du domaine d'application ; des protocoles d'acquisition de données métriques innovants ; un important effort de déploiement des travaux de recherche vers les communautés scientifiques et professionnelles du domaine ainsi que vers le grand public.

Depuis janvier 2016, l'équipe est liée au Centre Interdisciplinaire de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP) au travers d'une convention de laboratoire commun (Lab-Com MAP(CICRP)).

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :
direction@marseille.archi.fr

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme *demarches-simplifiées.fr* et **aucune candidature ne sera traitée en dehors.**

Pour des informations complémentaires vous pouvez contacter :

Hélène Corset-Maillard, directrice de l'ENSA-M : helene.corset-maillard@marseille.archi.fr

Véronique Roblin, directrice adjointe de l'ENSA-M : veronique.roblin@marseille.archi.fr

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Marseille